



Environnement opérationnel

Contexte

Même si la communauté internationale s'est engagée en 2008 à verser des fonds supplémentaires, d'un montant de 21 milliards de dollars E.-U., à l'Afghanistan afin d'appuyer la Stratégie nationale de développement, le processus de stabilisation politique, économique et sociale du pays demeure incertain. Sept ans après que le régime des Talibans ait été remplacé par un Gouvernement appuyé par la communauté internationale, l'insécurité se propage et le Gouvernement ne contrôle effectivement que la moitié du pays, ce qui limite l'accès des acteurs humanitaires et des organisations de développement. Cette situation risque de persister en 2009 car le relèvement du pays est menacé par une insécurité croissante.

Parallèlement, les besoins humanitaires ont considérablement augmenté du fait de l'impact d'un hiver rigoureux, d'une sécheresse dans le nord du pays, de conflits qui ont déplacé des populations et fait de nombreuses victimes civiles, du déplacement secondaire

de quelque 30 000 réfugiés rapatriés du Pakistan et de l'expulsion d'Afghans sans papiers de la République islamique d'Iran. Dans un registre plus positif, la mise en place de l'Équipe des Nations Unies dans le pays a favorisé la coordination de l'assistance. La prise en charge nationale des besoins humanitaires s'est également améliorée.

Le retour de près de 5 millions d'Afghans depuis 2002 a fortement sollicité les capacités d'absorption du pays et en particulier les marchés locaux de l'emploi, limités. La propagation de l'insécurité a également posé des problèmes supplémentaires aux rapatriés. Néanmoins, près de 250 000 individus avaient regagné l'Afghanistan à la mi-septembre 2008, leur retour étant motivé à la fois par la hausse des prix et par la fermeture de villages de réfugiés au Pakistan voisin. La perspective de conditions de vie plus difficiles, tant au Pakistan qu'en République islamique d'Iran, rend les décisions quant à un éventuel retour de plus en plus complexes pour les réfugiés restants, dont 80 pour cent vivent en exil depuis plus de 20 ans. Au vu de ces nouvelles évolutions, le Gouvernement afghan a décidé de convoquer une conférence internationale sur le retour et la réintégration à Kaboul en novembre 2008.

Besoins

Le HCR continuera à s'acquitter de son mandat auprès d'un petit nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés en Afghanistan mais son travail sera, pour l'essentiel, consacré au rapatriement librement consenti des réfugiés afghans et à la réintégration des rapatriés, ainsi que des déplacés internes. Une opération de profilage récente a estimé à 200 000 le nombre de personnes actuellement déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan ; il s'agit néanmoins d'une situation fluctuante, subissant l'impact de la sécheresse de 2008 et de conflits localisés.

Dans certaines régions, il est devenu de plus en plus difficile et de plus en plus dangereux d'entrer directement en contact avec les bénéficiaires et d'évaluer leurs besoins. Le HCR a néanmoins une vision claire des besoins des rapatriés, fondée sur les informations rassemblées par les partenaires qui ont accès à des zones où les retours sont nombreux. Ces données indiquent qu'il est indispensable d'améliorer l'aide prodiguée dans les secteurs des abris et de l'eau pour assurer la réintégration des réfugiés dans les communautés locales. Des services dans le domaine de l'emploi, de l'éducation, de la santé et de la nutrition sont également nécessaires pour soutenir la population des zones de retour et éviter un exode rural de grande ampleur. Si les allocations en espèces ont facilité la réintégration des rapatriés dans un premier temps, elles ne suffiront pas à assurer la stabilité économique et sociale à plus long terme.

Objectifs principaux

- Faciliter le rapatriement librement consenti, sûr et progressif des Afghans demeurés au Pakistan, en République islamique d'Iran et dans d'autres pays d'accueil et appuyer leur réintégration initiale.
- Suivre la sécurité physique, juridique et matérielle des rapatriés ainsi que la réintégration des réfugiés et des rapatriés par un travail direct sur le terrain et au moyen de partenariats avec des organisations de protection.
- Veiller à la prise en charge des besoins de réintégration à plus long terme des réfugiés rapatriés

et des déplacés de retour par des activités de plaidoyer et renforcer la coopération avec les ministères et les organismes donateurs pour améliorer l'allocation des ressources.

- Doter les autorités afghanes de capacités plus solides pour anticiper, gérer et traiter les déplacements de populations à l'intérieur, en direction et en provenance de l'Afghanistan.
- Améliorer l'accès des demandeurs d'asile à des procédures équitables et efficaces de détermination du statut de réfugié et faciliter des solutions durables.

Cibles prioritaires

- Quelque 220 000 réfugiés rentrent en Afghanistan.
- Par son suivi, le HCR s'assure que les droits fondamentaux des rapatriés sont respectés aux frontières, dans les centres d'encaissement et dans les villages de destination, et active immédiatement des mesures correctives en cas de violations.
- Quelque 10 000 abris sont construits pour les familles rapatriées les plus vulnérables.
- Les centres d'information et de conseil juridique existants sont agrandis afin de réduire les obstacles à la réintégration viable ; dans le même temps, les capacités des systèmes de justice institutionnels sont renforcées afin de préparer la fermeture, à terme, des centres existants.
- Des mesures sont prises pour préparer la distribution d'articles non alimentaires à 40 000 familles en cas de catastrophes humanitaires, d'expulsions ou de déplacements forcés.
- Des projets « travail contre rémunération » sont exécutés dans certaines communautés rurales accueillant une importante population rapatriée et des emplois sont créés.
- Des informations exactes sur les conditions de rapatriement sont communiquées aux Afghans demeurés dans leurs pays d'asile au travers de campagnes d'information massives.
- Le Gouvernement se charge de la gestion des questions d'asile, en accord avec les normes juridiques internationales applicables et avec un appui minime de la part du HCR.

Chiffres prévisionnels

| Type de population | Origine | Janvier 2009 | | Décembre 2009 | |
|--------------------|-------------|--------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| | | Total dans le pays | Nb pers. assistées par le HCR | Total dans le pays | Nb pers. assistées par le HCR |
| Réfugiés | Pays divers | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Réfugiés rapatriés | | 280 000 | 280 000 | 220 000 | 140 000 |
| Déplacés internes | | 200 000 | 50 000 | 200 000 | 50 000 |
| Total | | 480 100 | 330 100 | 420 100 | 190 100 |

Stratégie et activités

Le rapatriement librement consenti et la réintégration initiale des réfugiés afghans résidant dans des pays d'asile seront les principaux objectifs du HCR en 2009. Le Haut Commissariat prévoit d'appuyer dans un premier temps 140 000 rapatriés, moyennant des allocations en espèces destinées à faciliter leur retour et leur réintégration.

Comme le rapatriement des Afghans demeure prioritaire pour les gouvernements des pays hôtes, le HCR devra apprécier les préoccupations en matière de protection et de solutions durables en tenant compte de la capacité d'absorption limitée de l'Afghanistan. L'Accord tripartite de rapatriement conclu avec le Pakistan a été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2009. Les autorités iraniennes ont indiqué qu'elles attendraient l'issue de la conférence de novembre 2008 sur le retour et la réintégration pour débattre d'une éventuelle reconduction de l'Accord tripartite les concernant.

Dans le cadre de la conférence de Kaboul en novembre 2008 et au titre de ses efforts de plaidoyer, le HCR cherchera, de concert avec le Gouvernement afghan, à mobiliser un appui politique et financier pour des

programmes de développement nationaux axés sur la réintégration des rapatriés. Le Haut Commissariat participera à tous les forums créés au titre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et chargés de superviser l'exécution de la stratégie sectorielle consacrée à la protection sociale et aux réfugiés, ainsi que la coopération régionale. L'Organisation fournira également une aide à la réintégration initiale et des abris aux familles les plus vulnérables, tout en appuyant des projets dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. En outre, elle lancera des activités en rapport avec l'emploi, notamment des projets « travail contre rémunération » et des activités génératrices de revenus, et assurera l'accès à des projets de formation et de perfectionnement des compétences.

Le projet d'allocation de terres sera renforcé en 2009 et le HCR en améliorera la planification, la gestion et l'exécution. Un comité de contrôle, comprenant d'importants donateurs, orientera les politiques et les pratiques.

Les partenariats avec des acteurs veillant au respect des droits de l'homme et de l'État de droit seront renforcés par une coopération et des échanges bilatéraux, ainsi que par le processus de réforme humanitaire, dans lequel le HCR



Des rapatriés afghans devant un abri mis à la disposition par le HCR dans le nord-ouest de la province de Takar.

dirige le module de protection. Ce réseau élargi suivra le retour des réfugiés et des déplacés internes et interviendra pour remédier aux problèmes, notamment en ce qui concerne les personnes qui ont des besoins particuliers, comme les femmes vulnérables.

Le HCR développera son réseau de relations au sein des ministères et des organisations qui s'occupent des aspects politiques et opérationnels des mouvements de population et leur prodiguera des conseils sur les questions en rapport avec les réfugiés, la réintégration et le déplacement interne. Le HCR se félicite de la réorganisation du ministère des Réfugiés et des Rapatriés et continuera de soutenir ce processus en 2009.

Le Haut Commissariat dispensera également des conseils et un appui technique au Gouvernement afin de le guider dans l'exécution des obligations contractées au titre de la Convention de 1951 sur les réfugiés et du Protocole de 1967, en particulier dans l'élaboration d'une législation nationale sur l'asile et dans la gestion de la protection des réfugiés. Par ailleurs, le HCR continuera à assurer la détermination du statut de réfugié en vertu de son mandat et à rechercher des solutions durables.

Contraintes

La montée de l'insécurité, l'instabilité politique et la conjoncture économique et sociale observées en Afghanistan ont limité les rapatriements librement consentis. Toute dégradation de la situation actuelle pourrait entraîner une réduction ultérieure du nombre de rapatriés prévus et entraver les activités d'assistance auprès des individus qui ont des besoins particuliers et sont exposés à des risques en matière de protection. Le HCR actualisera son plan d'urgence afin d'être en mesure de parer à de soudaines crises de déplacement, tant à la frontière pakistanaise qu'à la frontière iranienne. L'accès au sud et au sud-est du pays demeurera vraisemblablement difficile.

Organisation et mise en œuvre

| Présence du HCR | |
|-------------------------------|-----|
| Nombre de bureaux | 12 |
| Effectif total | 355 |
| Fonctionnaires internationaux | 28 |
| Collaborateurs nationaux | 315 |
| JEA | 2 |
| VNU | 9 |
| Autres | 1 |

Coordination

Les ministères, à l'échelon central et provincial, les organisations d'aide humanitaire et de développement et la communauté des donateurs figureront toujours parmi les partenaires clés du Haut Commissariat. La mise en place de l'Équipe humanitaire dans le pays et le lancement de l'approche modulaire auront des effets bénéfiques dans le secteur de la protection, notamment en ce qui concerne les déplacés internes, les expulsés et la protection des civils, et apporteront davantage de cohérence au secteur des abris d'urgence - tous deux dirigés par le HCR.

Informations financières

Les besoins croissants suscités par la distribution d'indemnités en espèces aux rapatriés, la hausse des prix des combustibles et des matériaux pour abris et la dégradation des conditions de sécurité sont autant de facteurs qui ont contribué à une augmentation du budget pour l'Afghanistan.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : ministères de la Condition féminine, de l'Emploi, des Affaires sociales, des Martyrs et des Handicapés, de la Réhabilitation et du Développement des zones rurales, des Réfugiés et des Rapatriés, de la Santé publique

ONG : *Afghan Bureau for Reconstruction, Afghan General Help Coordination Office, Afghan Planning Agency, Afghan Public Welfare Organization, Ansari Rehabilitation Association for Afghanistan, Conseil norvégien pour les réfugiés, Coordination of Humanitarian Assistance, Coordination of Rehabilitation and Development Services for Afghanistan, Engineering and Rehabilitation Service for Afghanistan, Fonds pour l'enfance - Afghanistan, INTERSOS, Reconstruction and Employment Unit for Afghan Refugees, Voluntary Association for the Rehabilitation of Afghanistan, Watan's Social and Technical Services Association, Afghan Agency for Integrated Development, Sanayee Development Organization, Relief International, Cooperation Centre for Afghanistan, National Consultancy and Relief Association, Development and Humanitarian Services for Afghanistan*

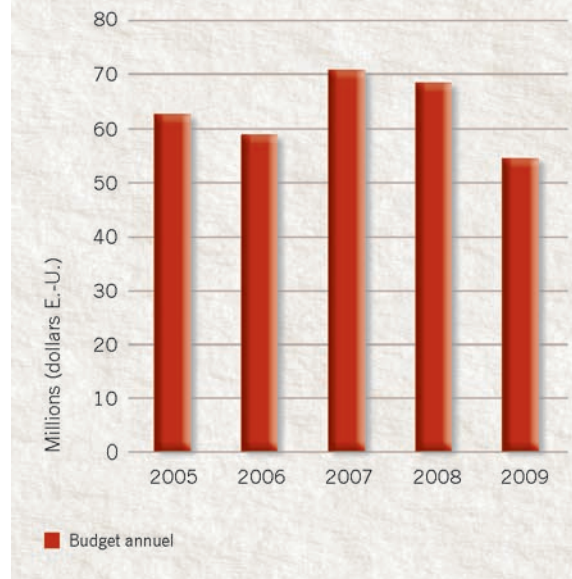
Autres : *Afghanistan Research and Evaluation Unit, British Broadcasting Corporation, Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, OIM, OIT, VNU*

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : ministère de la Réhabilitation et du Développement des zones rurales

Autres : Banque mondiale, Équipe des Nations Unies dans le pays, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Budget du HCR de 2005 - 2009



Budget (dollars E.-U.)

| Activités et services | Budget-programme annuel | |
|--------------------------------------|-------------------------|------------|
| | 2008 | 2009 |
| Protection, suivi et coordination | 12 909 090 | 11 835 647 |
| Abris et autres infrastructures | 9 776 000 | 11 769 417 |
| Activités génératrices de revenus | 1 000 000 | 1 100 000 |
| Appui opérationnel (aux partenaires) | 1 991 530 | 1 845 000 |
| Assistance juridique | 3 170 000 | 3 355 000 |
| Besoins domestiques | 10 165 000 | 11 922 500 |
| Santé | 150 000 | 360 000 |
| Services communautaires | 575 000 | 675 000 |
| Transport et logistique | 4 380 000 | 4 747 500 |
| Total des opérations | 44 116 620 | 47 610 064 |
| Appui au programme | 5 755 280 | 6 737 427 |
| Total | 49 871 900 | 54 347 491 |